

# Doublement inacceptable

Le gouvernement et le patronat n'ont pas réussi à se mettre d'accord. L'UEL refuse l'accord «bipartite». Le gouvernement ne peut accepter les revendications patronales.

L'index, la hausse des cotisations sociales patronales, la taxe de solidarité inégale, ... et tant d'autres questions épineuses, où le bât blesse. La réunion du gouvernement avec les représentants du patronat est reportée à la quinzaine.

De notre journaliste  
Jean Rhein

Après plus de quatre heures de négociations, Jean-Claude Juncker a fait la première déclaration à la presse : «Le patronat a fait une série de propositions, que ses représentants vont vous expliquer. Des propositions que le gouvernement ne peut pas accepter ainsi.» Et le Premier ministre d'ajouter : «Nous avons exposé les raisons de la modulation de l'index qui consistent dans la prévisibilité de la prochaine adaptation, ce qui signifie que même s'il y avait une

forte hausse des prix pétroliers, les entreprises ne seraient pas mises à contribution. Le patronat a jugé cela inacceptable.» Un journaliste demande si l'accord de mercredi pouvait éventuellement être cassé. «La solution annoncée mercredi-dernier vaut toujours!»

Et les ministres s'empressent de se rendre à leur réunion du Conseil de gouvernement, dont l'ordre du jour est le budget des recettes et dépenses de l'État pour l'année 2011. Jean-Claude Juncker se retourne encore une fois, avant de partir. «Nous cherchons un accord avec le patronat. Pas en ce qui concerne l'index, puisque nous ne le trouverons pas! Peut-être sur d'autres questions, où il est également extrêmement difficile de s'arranger. Je soutiens que dans l'esprit du partenariat social l'on devra pouvoir trouver un accord.» Michel Wurth, le président de l'UEL résume à son tour

les négociations. Il estime qu'il n'est pas suffisant dans l'esprit de la concertation et du dialogue de trouver un arrangement avec l'un des partenaires sociaux seulement.

## ➤ Nouvelles matières pour un compromis?

Le porte-parole de l'UEL précise la position de la représentation patronale : «Nous avons rappelé au gouvernement que l'enjeu est l'amélioration de la compétitivité des entreprises, puisque ce sont elles qui apportent la performance avec laquelle nous pouvons nous permettre de financer l'État social et les tranches indiciaires. Nos propositions et demandes portent sur trois volets : en ce qui concerne l'index, nous sommes d'avis qu'un moratoire de deux ans est nécessaire, puisqu'il s'agit du décalage par rapport avec nos pays voisins.

Si le moratoire ne pouvait être réalisé, vu l'accord avec les syndicats, nous revendiquons que l'augmentation du salaire social minimum au 1<sup>er</sup> janvier soit abandonnée.»

Le président de l'UEL énumère les autres points revendiqués par les patrons : «Le coût salarial patronal ne peut augmenter. Le gouvernement devrait renoncer à la hausse de la part patronale de 0,2 % pour les cotisations d'assurance maladie.»

«La troisième revendication patronale concerne la taxe de solidarité : nous demandons qu'elle s'établisse au même niveau que la contribution pour les personnes physiques (NDLR : au lieu de la hausse de 4 % à 6 % au titre des entreprises, la hausse prévue pour les personnes physiques porte la taxe de 2,5 % à 4 %). Les trois mesures permettraient aux entreprises de compenser la perte de compétitivité», estime Michel Wurth.

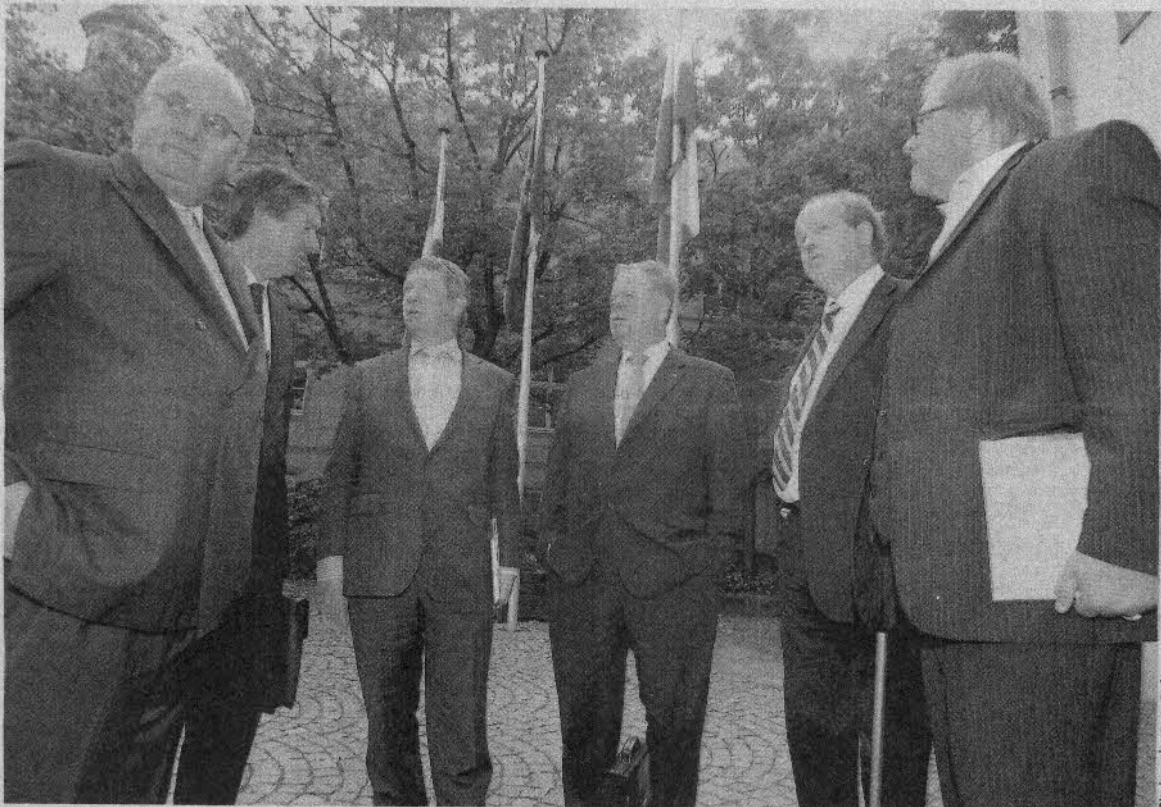


Photo : pierre matz

Ernst Wilhelm Contzen (ABBL), Pierre Bley (UEL), Robert Dennewald (Fedil), Norbert Geisen (Fédération des Artisans), Michel Rodenbourg (clc) et Jean Schintgen (Horesca) ont constitué la délégation patronale reçue par les ministres Juncker, Asselborn, Frieden, Krecké, Di Bartolomeo et Schmit.